
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 janvier 2012 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Mme Rachel Laperrière, Directrice générale par intérim et Directrice générale associée -
développement et opérations
M. Serge Lamontagne, Directeur général associé - ressources matérielles et soutien aux
arrondissements
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation
des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 0001

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 0002

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 0003

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE12 0004

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux de réhabilitation des deux tours d'entrée du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1110417004

CE12 0005

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré au Centre Boscoville 2000, OBNL, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, pour la location des installations dans le cadre de la formation et du maintien des compétences des groupes d'intervention du SPVM, au prix approximatif de 34 854,67 \$, taxes incluses, conformément à la liste des prix reçus jointe au rapport du directeur;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1112407001

CE12 0006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver deux projets de convention par lesquels la seule firme soumissionnaire, Modellium inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville le progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (comparaison, revenu, coût) et son entretien ainsi que les services professionnels requis pour la paramétrisation du progiciel, pour une somme maximale de 1 052 366,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11785 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1115260002

CE12 0007

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 4 812 638 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro 7390, rue de la Roche;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Centre de la petite enfance Graffiti inc. à des fins de garderie, un immeuble situé au 7390, rue de la Roche Est, constitué du lot 4 812 638 du cadastre du Québec, d'une superficie de 742,5 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour la somme de 460 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1110785001

CE12 0008

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 4 793 961 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro 700, du boulevard Rosemont;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Centre de la petite enfance St-Denis, à des fins de garderie, un immeuble situé au 700, boulevard Rosemont, constitué du lot 4 793 961 du cadastre du Québec, d'une superficie de 969 mètres carrés, dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, pour la somme de 350 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1110785002

CE12 0009

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard afin de réaliser le projet « Femmes-Relais – Saint-Léonard », pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, dans le cadre de l'Entente administrative entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1114251005

CE12 0010

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine;

- 2 - d'autoriser un budget de 250 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour le financement de ce programme pour l'année 2012;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels de 250 000 \$;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1115848001

CE12 0011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de création d'un programme de soutien aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1114784012

CE12 0012

Il est

RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense nette de 52 679,53 \$ pour supporter l'arrondissement de Lachine dans le processus de conception intégré de son projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1110660015

CE12 0013

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une demande de réclamation au fonds spécial d'indemnisation de la Ville de Montréal de 38 250 \$, suite à la destruction complète d'une fourgonnette atelier causée par un incendie.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1110896001

CE12 0014

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Luc Gagnon, chef de division de la Division de l'urbanisme à la Direction du développement économique et urbain du Service du développement et des opérations ainsi que M. Michel Gagné, directeur de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, à titre d'observateurs au sein du conseil d'administration du Quartier international de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1114784011

CE12 0015

Vu la résolution CA11 16 0157 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 3 mai 2011;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les régimes de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (N° 1292 des Règlements de l'ancienne Ville d'Outremont) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1113489025

CE12 0016

Vu la résolution CA11 090344 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 5 décembre 2011;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 5413 à 5417, boulevard Gouin Ouest, l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 5455, boulevard Gouin Ouest et l'occupation de ce nouveau bâtiment localisé à l'angle nord-est du boulevard Gouin Ouest et de la rue Fréchette », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1110449012

CE12 0017

Vu la résolution CA11 27 0626 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 décembre 2011;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1110603012

CE12 0018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but de permettre la diversification des usages et la densification de l'urbanisation aux abords de la gare de train de banlieue de Pointe-aux-Trembles dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1114564005

CE12 0019

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-133 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt CA-31 tel que modifié par le Règlement CA-31-1 autorisant un emprunt de soixante-huit millions huit cent mille dollars (68 800 000 \$) pour le financement de la remise à neuf des 336 voitures MR-63 utilisées dans le réseau souterrain, afin de diminuer le montant de l'emprunt à soixante cinq millions cent trente et un mille deux cent soixante-dix dollars (65 131 270 \$) », conformément aux articles 123 et 246 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1110854011

CE12 0020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-134 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt R-038 autorisant un emprunt de cinq millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (5 525 000 \$) pour l'achat de véhicules de services, de plates-formes élévatrices et d'un véhicule avec grue-pompe, afin de diminuer le montant de l'emprunt à trois millions trois cent quarante-sept mille dollars (3 347 000 \$) », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1110854012

CE12 0021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-135 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt R-064 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (2 390 000 \$) pour le financement du bureau de projet « Autobus » relativement à l'acquisition des autobus 2008-2012, afin de diminuer le montant de l'emprunt à un million neuf cent mille dollars (1 900 000 \$) », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1110854013

CE12 0022

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-136 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement modifiant le Règlement R-006 autorisant un emprunt de un million neuf cent dix-neuf mille dollars (1 919 000 \$) pour financer divers travaux dans les tunnels du métro ainsi qu'au garage Angrignon, afin d'en modifier les objets et de diminuer le montant de l'emprunt à un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1110854014

CE12 0023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-137 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de neuf cent soixante-cinq mille cent soixante et onze dollars et quarante-trois cents (965 171,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et la diminution du pouvoir d'emprunt de ces règlements », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1110854015

Levée de la séance à 12 h 14

70.001

Les résolutions CE12 0001 à CE12 0023 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville